

REUNION DU 18 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 18 mars à 20 H 30,
Le Conseil Municipal de la commune de Cuhon dûment convoqué
S'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire
Sous la Présidence de M. GARANGER Philippe, Maire.

Date de convocation : le 11 mars 2021

Secrétaire : M. BIGOT Florent

Présents : M. GARANGER Philippe, M. LE BRAS André, M. MEUNIER Jérémie, M. BIGOT Florent, M. BOURDIER Olivier, MME LUNEAU Véronique, M. POISSON Eric, MME PLAIRE Alégria, Mme EUZENAT Annick, M. GREMILLET Julien



- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Les résultats de l'exercice font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	133 805.93 €
- un excédent d'investissement de	55 456.70 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité et à l'exception de Monsieur GARANGER Philippe qui a dressé le Compte Administratif 2020 mais qui n'a pas participé au vote, approuve le Compte Administratif présenté par la Présidente, Madame EUZENAT Annick.

- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 :

Etant conforme au Compte Administratif, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion présenté par M. PATRAC Damien. Receveur Municipal.

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 :

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- fonctionnement	405 553.56 €
- investissement	126 289.70 €

- Principales dépenses d'investissement :

- Matériel divers	4 190.00 €
- Voirie	40 000.00 €
- Registres Etat Civil	1 000.00 €
- Salle polyvalente	28 400.00 €
- Salle informatique	8 000.00 €
- Ecole (toiture + Jeux école remboursement à la CCHP)	34 000.00 €

- <u>Principales recettes d'investissement et de fonctionnement</u> :	
- Subvention du Département ACTIV) (voirie et panneaux Affichage	16 200.00 €
- FCTVA	11 987.00 €
- Contributions directes + Pylônes	110 000.00 €
- DGF	37 000.00 €

- AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE :

Le Compte Administratif 2020 fait ressortir les résultats suivants :

- résultat d'investissement cumulé 001	55 456.70
- restes à réaliser en dépenses	32 298.19
- restes à réaliser en recettes	0

- besoins de financement de la section d'investissement	0
Compte tenu du résultat de fonctionnement	
Excédent de	138 301.56
(133 805.93 + intégration de l'excédent de Fonctionnement du CCAS clôturé au 31 décembre 2019 Soit 4 495.63 €)	
L'assemblée délibérante vote l'affectation de Au compte 1068	0
Compte 002 (section de fonctionnement)	138 301.56

- SUBVENTIONS 2021 :

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- Subventions aux associations communales et intercommunales :

- ACCA	400.00 €
- Comité des Fêtes	400.00 €
- Club Informatique	200.00 €
- Les Amis de la Siette des Moulins (nouvelle association)	400.00 €
- Philharmonie de Cherves/Maisonneuve	100.00 €

Le Conseil Municipal précise que si l'ACCA et le Comité des Fêtes organisent une ou plusieurs manifestations, leur subvention pourra être augmentée.

- Subventions diverses :

- Téléthon	60.00 €
- Chambre des métiers (1 élève)	120.00 €
- Club de foot de Martaizé (3 enfants)	45.00 €
15 € par enfant avec un plafond annuel de 150 €	
- Club de gym de Champigny en Rochereau (9 enfants) 15 € par enfant avec un plafond annuel de 150 €	135.00 €
- demande de subvention Mlle LARRIU Alexine (suite réunion du 28 janvier 2021)	150.00 €

Ces subventions sont inscrites au budget primitif de 2021.

- PANNEAUX AFFICHAGE :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 18 février dernier il a été décidé l'achat de 3 panneaux d'affichage.

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander la subvention ACTIV 3 susceptible d'être accordée à la commune pour cet achat.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter la subvention ACTIV 3.

- SIVOS : MONTANT DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES PAR ELEVE ET PAR HABITANT :

Le Maire informe le Conseil Municipal du montant de la participation des communes par élève et par habitant voté par le SIVOS :

- montant par élève	791.1392 €
- montant par habitant	57.2869 €

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord sur ces montants.

